

mois dans toutes les autres parties du monde, sans exception ou autre description plus particuliere de tems & de lieu.

X I.

Les ratifications des présens articles préliminaires feront expédiées en bonne & due forme, & échangées dans l'espace d'un mois ou plutôt s'il est possible, à compter du jour de la signature des présens articles.

En foi de quoi, nous soussignés ministres plénipotentiaires de S. M. Catholique & de S. M. Britannique, en vertu de nos plein-pouvoirs respectifs, avons signé les présens articles préliminaires, & y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Versailles le vingtième jour de Janvier mille sept cent quatre-vingt-trois.

Signé } Alleyne Fitz-Herbert.
 } Le comte d'Aranda.

Articles préliminaires de paix, entre la Grande-Bretagne & les Etats-unis de l'Amérique.

Articles accordés par & entre Richard Oswald, écuyer, commissaire de Sa Majesté Britannique, pour traiter de paix avec les commissaires des Etats-unis de l'Amérique septentrionale, au nom de Sa Majesté d'une part; & Jean Adams, Benjamin Franklin, Jean Jay & Henry Laurens, tous quatre commissaires des susdits Etats-unis, pour traiter de paix avec le commissaire de Sa dite Majesté au nom des dits Etats, d'autre part; pour être insérés dans & constituer le traité de paix, qu'on se propose de conclure entre la couronne de la Grande-Bretagne & lesdits Etats-unis; mais lequel traité ne sera conclu qu'après que l'on se sera accordé sur les termes de paix entre la Grande-Bretagne & la France, alors Sa Majesté Britannique sera disposée à conclure ce traité.

Vu que l'expérience a prouvé qu'il n'y a que les avantages réciproques & la convenan-